

REGION Nouveau logo

et nouveau nom à définir



REGION Nouveau logo



Une signature provisoire pour un nouveau territoire

La nouvelle Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées sera juridiquement créée au 1er janvier 2016. La loi en a fixé la dénomination provisoire par addition des noms actuels des deux régions fusionnées, dans l'ordre alphabétique : Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

La future assemblée régionale délibèrera avant le 1er juillet 2016 afin d'adopter une proposition de nom définitif de la nouvelle Région qui sera soumise à l'Etat pour être fixée par décret au plus tard le 1er octobre 2016.

Un nouveau logo sera établi une fois le nom définitif fixé.

D'ici là, les logos actuels, qui ne correspondront plus, à compter du 1er janvier 2016, à la nouvelle dénomination provisoire de la Région « Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées », ne seront plus utilisés.

Dans l'attente de l'adoption d'un logo, une « signature provisoire » permettra d'identifier la nouvelle collectivité sur ses communications les plus basiques (papier à en-tête, enveloppes, cartes de visite...), et dans le cadre de ses partenariats (manifestations, festivals, salons,...).

Cette « signature provisoire », réalisée en interne afin de limiter les coûts de conception et de réalisation, a été conçue en concertation par les deux directions de la communication des deux Régions actuelles. L'objectif était d'adopter une signature sobre, épurée, et n'incarnant qu'une identification « administrative » de la nouvelle Région. Cette signature provisoire ne présage en rien la future identité visuelle, ni la future dénomination de la nouvelle Région.

La signalétique des bâtiments sera, quant à elle, maintenue en l'état jusqu'à l'adoption de l'identité visuelle définitive, pour des raisons évidentes d'économies de moyens.



Le logo provisoire qui apparaîtra dès le 1er janvier 2016 sur les documents officiels